

**Séance plénière - Décision Modificative**  
**Discours de Michel WEILL,**  
**président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne**

Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service du Département et de l'Etat,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Mesdames et Messieurs,

Je déclare la séance ouverte.

Nous sommes réunis ce jour, conformément au cycle budgétaire engagé avec l'adoption du Budget Prévisionnel 2021, pour travailler ensemble sur la Décision Budgétaire Modificative (DM) 2021.

Toutefois, j'ai souhaité, avec les membres de la majorité départementale, que cette Décision Modificative ne se résume pas à un simple rendez-vous routinier avec les obligations de la gestion administrative et financière de notre collectivité.

Aussi, si nous nous livrerons, il en va de soi, à l'ensemble des figures imposées liées au travail sur la Décision Modificative, nous avons fait le choix d'inscrire à l'ordre du jour de cette réunion de l'Assemblée Départementale un certain nombre de rapports qui marquent une rupture claire avec la gestion de la précédente majorité.

Nous ne devons pas oublier que nous avons été élus sur un certain nombre de constats dont celui de l'immobilisme de l'ancienne majorité. C'est fort de ce constat et des propositions que nous avons formulées devant les Tarn-et-Garonnais et les Tarn-et-Garonnaises que nous sommes en situation d'agir aujourd'hui et ce pendant sept ans.

Ce septennat doit être utile au département. Cette session marque donc une rupture claire et assumée. Nous avons été élus pour changer de politique et nous nous y appliquerons avec détermination.

Mais avec le sens des responsabilités, la porte ouverte. Je suis d'ailleurs persuadé que les élus éclairés qui siègent autour de cette grande table, dans sa configuration classique, sauront au-delà des apparences et des postures politiciennes être guidés par le sens de l'intérêt général. Ils nous rejoindront naturellement au cours de cette séance et pendant ce mandat.

Je veux leur tendre, non un piège mais bien la main. Travaillons ensemble, laissons de côté les vieilles chicayas. Construisons en responsabilité notre avenir !

C'est dans ce cadre que deux rapports importants sur les politiques en direction des communes et des intercommunalités ainsi que sur l'immobilier des collèges s'inscrivent dans une ambition plus large que nous avons intitulé « plan de relance départemental » et dont j'ai confié la coordination à Jean-Michel Baylet qui prendra la parole sur ce sujet dans quelques minutes.

J'insiste sur le fait que ces deux rapports, ainsi que celui portant sur la Ligne Grande Vitesse, nous permettent de jeter les bases du fil rouge de cette mandature, fil rouge qui doit créer les conditions d'être au rendez-vous de l'essor démographique de notre département, de son attractivité, de son positionnement géographique stratégique aux abords de la métropole toulousaine et dans le Sud-Ouest Européen.

Ambition, courage et rassemblement seront les maîtres mots de cette mandature.

Ambition pour notre territoire, ses habitants et leurs talents, courage dans la gestion de notre collectivité qui nécessite des choix audacieux et rassemblement de l'ensemble des forces vives du Tarn-et-Garonne autour de projets structurants à l'instar de la Ligne Grande Vitesse, de l'échangeur autoroutier de Lacourt Saint-Pierre, du contournement de Montauban ou du plan de relance qui va concerner l'ensemble de nos cantons.

Voilà la feuille de route dont ne dévierons pas et qui constitue une formidable motivation pour les élus, les services. Nous entraînerons les forces vives du territoire dans notre détermination à agir. Il faut de l'ambition pour avancer surtout quand il s'agit de tourner une page trop longue et de donner des signes du retour à la vie après la longue et inédite crise sanitaire que nous avons vécue.

Au cours de notre réunion, nous traiterons également de sujets déterminants qui ont trait à la solidarité départementale, une compétence majeure de notre collectivité.

C'est ainsi que nous examinerons des rapports importants portant sur des subventions d'investissement pour différents établissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD).

Cela me donne l'occasion d'exprimer avec force les remerciements du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne aux gestionnaires d'établissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD) pour le remarquable travail accompli pendant la crise sanitaire et de leur dire que nous sommes particulièrement attentifs à la situation complexe de ces établissements en sortie de crise.

Au-delà des établissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD), le Conseil Départemental est également détenteur d'une compétence importante portant sur le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. A ce titre, nous examinerons un rapport sur la revalorisation des carrières des Salariés des Services d'Aide à Domicile (SAAD) dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'avenant 43.

Assumer avec force et vigueur nos compétences obligatoires à l'instar de la solidarité, de la voirie départementale ou encore de l'éducation à travers les collèges, être au rendez-vous de l'attractivité du territoire à travers le soutien aux communes et aux établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et accompagner la sortie de la crise sanitaire avec un plan de relance ambitieux et audacieux, tels sont les axes de travail de notre réunion de ce jour.

S'agissant du développement durable et des politiques départementales liées à l'environnement, je tiens à vous communiquer les informations suivantes :  
Le Conseil départemental est largement investi sur la thématique de la ressource en eau qui revêt d'année en année un enjeu de plus en plus considérable puisque toutes les études montrent, du fait de l'augmentation des températures, une évapotranspiration qui va s'aggraver.

À titre d'exemple, les effets de cette dernière, couplée à une augmentation significative de la population, devrait générer un déficit en eau de 1 milliard de m<sup>3</sup> par an en 2050 sur le bassin Adour-Garonne.

Le Département a pris la mesure de cet enjeu en portant des actions complémentaires et convergentes.

Devant la difficulté de créer de nouvelles retenues structurantes, du fait d'oppositions systématiques et d'une réglementation européenne très contraignante, d'autres actions pour reconquérir des volumes d'eau sont mises en œuvre par nos services au quotidien :

- organiser une gouvernance interdépartementale permettant des solidarités amont-aval : elle est effective sur la Garonne, la Neste et en projet sur le bassin Tarn-Aveyron. L'assemblée devrait avoir à se prononcer très prochainement sur la constitution d'une association entre l'Aveyron, le Tarn, le Tarn-et-Garonne. Ce projet avait été évoqué lors des Orientations Budgétaires 2020 ;
- travailler avec EDF et la SHEM pour mobiliser au mieux les barrages hydroélectriques, en particulier du massif central ou des Pyrénées ;
- travailler avec la Chambre d'Agriculture sur une irrigation économe en eau et sur une amélioration de l'efficacité de nos soutiens d'été ;
- aider par des financements les collectivités à augmenter le rendement des réseaux d'eau potable ;
- favoriser la résilience des milieux en restaurant les zones humides et les cours d'eau en accompagnant les structures compétentes ;
- enfin, développer une politique en faveur des retenues collinaires, en mobilisant des ouvrages non utilisés, en aidant au curage et à la création de nouveaux projets.

Au-delà du plan de relance du développement durable et de l'exercice des compétences départementales, je voudrais également insister sur l'importance que va accorder la majorité départementale à l'entretien et au développement des collèges.

À l'occasion de la rentrée scolaire, nous avons pu prendre la mesure du travail à accomplir dans les collèges de notre département sur le plan de l'entretien courant comme de l'investissement.

De plus, nous serons attentifs aux conclusions de l'étude en cours portant notamment sur les besoins en développement de l'offre en matière de places en collège dans les années à venir. Sur ce sujet, je voudrais saluer l'implication et le travail de coordination effectué par Dominique Sardeing en qualité de Vice-Présidente.

S'agissant des collèges, un rapport portant sur la réorientation de l'équipement des établissements en ordinateurs portables est inscrit à l'ordre du jour. Nous avons fait le choix, en accord avec Monsieur le Directeur Académique des Services de l'éducation Nationale (DASEN) que nous avons pris le temps d'entendre et de consulter, de remettre ces ordinateurs aux établissements et à la communauté éducative et non plus directement aux élèves.

Mes chers collègues, dans le cadre de ces axes stratégiques que je viens de développer de manière synthétique, cette Décision Modificative doit nous permettre d'assurer le fonctionnement correct de notre collectivité jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire en ajustant définitivement les divers crédits votés à l'occasion du budget primitif.

Ainsi, le volume de cette décision modificative s'élève à dix millions trois cent soixante cinq mille vingt sept Euros vingt et un (10 365 027,21 €).

S'agissant des recettes de fonctionnement, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont réajustés à la hausse pour neuf millions d'Euros (9 000 000 €), alors que les dotations diminuent de sept cent soixante quatre mille Euros (764 000 €).

S'agissant des recettes de la section d'investissement, celles-ci connaissent une progression concernant notamment le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID). Les dépenses de la section d'investissement connaissent une progression de onze millions trois cent quatre vingt mille huit cent deux Euros quatre vingt quatre (11 380 802,84 €).

S'agissant des dépenses de fonctionnement, celles-ci connaissent un ajustement à la baisse de moins un million quinze mille sept cent soixante quinze Euros soixante trois (-1 015 775,63 €) lié notamment à des correctifs apportés sur les dépenses sociales.

Considérant ces différents éléments, il convient de souligner le fait que l'épargne de gestion, qui était de vingt sept millions d'Euros (27 000 000 €) au Budget Primitif augmente de onze millions quatre cent mille Euros (11 400 000 €) pour atteindre un total de trente huit millions quatre cent mille Euros (38 400 000 €). L'épargne brute double en s'élevant à vingt et un millions huit cent mille Euros (21 800 000 €) après cette Décision Modificative. Enfin, l'épargne nette atteint quatre millions sept cent mille Euros (4 700 000 €) après cette Décision Modificative.

Eu égard au fait que la dette départementale nette pourrait atteindre cent quatre vingt deux millions quatre cent mille Euros (182 400 000 €) fin 2021, je vous proposerai, en lien avec la Présidente de la commission des finances, de mettre en œuvre une gestion

active de la trésorerie en n'empruntant pas le volume d'emprunt de treize millions d'Euros (13 000 000 €) voté au Budget Prévisionnel 2021.

Enfin, je souhaite vous apporter des précisions concernant le rapport qui vous a été communiqué hors ordre du jour, relatif à la scission de la première commission.

En effet, j'ai reçu, en présence de Marie-Claude Nègre et du DGS, l'ensemble des organisations représentatives du personnel et il m'est apparu nécessaire de procéder à la mise en place d'une commission dédiée aux ressources humaines. Les chantiers sur la reconstruction de la Direction des Ressources Humaines et de l'instauration du dialogue social constituent des priorités pour la majorité départementale et justifient la création de cette commission dédiée.

Dans ce cadre, un comité technique s'est tenu hier et a adopté notre nouvel organigramme général des services qui est projeté à l'écran.

Merci également de noter sur vos agendas que le débat d'orientation budgétaire se déroulera en décembre, la séance d'examen du budget primitif 2022 en février. Un calendrier plus resserré et respectueux de nos partenaires qui ont besoin de visibilité.

Nous allons maintenant constater le quorum conformément aux dispositions de l'article L.3121-14 du code général des collectivités territoriales.

Je vous rappelle également que sous réserve des dispositions des articles L. 3122-1 et L. 3122-5, les délibérations du conseil départemental sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Nous devons également noter la fin de l'état d'urgence depuis le 1er octobre 2021 : ainsi, un conseiller départemental ne peut être porteur que d'une seule procuration et le quorum est fixé à la majorité absolue, soit 16 membres. Dans ce cadre, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération les procurations suivantes :

- M. BEQ à Mme DUCASSÉ
- M. DESCAZEAUX à Mme MORVAN

Nous devons également procéder à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article 39 du règlement intérieur : il convient de déterminer un secrétaire de séance habituel (sur les 1ères séances cette fonction était assurée par Mathieu Albugues, le benjamin)

Je rappelle la date d'envoi des convocations et des rapports : les convocations, les rapports, les documents budgétaires et l'ordre du jour ont été adressés le 14 octobre. Ces documents sont consultables sur intranet depuis la même date (espace élus).

Les commissions compétentes se sont quant à elles réunies du 19 au 25 octobre.

Il convient d'approuver les procès-verbaux des séances de :

- l'Assemblée départementale du 21 avril 2021,
- l'Assemblée départementale du 1er juillet 2021,
- l'Assemblée départementale du 15 juillet 2021.

Je signale les motions, vœux, amendements déposés avant l'ouverture de la réunion (une motion déposée par la commission des affaires sociales et une motion déposée par Monsieur Romain LOPEZ et Madame DELCHER), un amendement déposé par le Groupe engagé par le Tarn-et-Garonne relatif au rapport N°9 budget principal – décision modificative.

Un rapport sur table ⇒ mise en ligne + envoyé le 21 octobre 2021 au sujet du fonctionnement de la première commission.

À ce stade, avant de passer formellement à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, soit 49 rapports, je donne la parole à Monsieur Jean-Michel Baylet sur le sujet du plan de relance départemental.